# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Batteries du Petit Buisson sur la commune principale de l'AIOT Derrière la route de Chartres 28310 FRESNAY L EVEQUE.

La référence de votre dossier est A-3-03W0PISP et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 21/04/2023 à 18h24 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

# 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

# Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <a href="https://aida.ineris.fr/">https://aida.ineris.fr/</a>

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

### 2 - Déclarant

#### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET 83409649700187

Organisme: SOCOTEC ENVIRONNEMENT

Fonction: INGENIEUR

## Personne morale

N° SIRET **84029407800018** 

Raison sociale CENTRALES PV FRANCE

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

#### Adresse en France

100 ESP DU GENERAL DE GAULLE

92400 COURBEVOIE

# Signataire

Qualité : DIRECTRICE DE ZONE

#### Référent

Fonction: INGENIEUR PROJETS

# 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Batteries du Petit Buisson

Description des activités :

Le présent projet est une installation stationnaire de stockage d'électricité. Ce projet est situé sur une surface clôturée de moins d'un hectare au sol. Le site est positionné sur la parcelle désignée ZH19, en bordure d'un chemin rural de la commune de Fresnay-l'Evêque, dans l'Eure-et-Loir. Le projet est composé de 16 containers de batteries posés sur des dalles en béton. Il présente également des containers contenant des postes de transformation, ainsi qu'un bassin de rétention au Nord-Ouest et deux citernes d'eau rigides reliées entre elles. Le sol est stabilisé sur la surface clôturée, et des pistes lourdes périphériques permettent la circulation de véhicules au sein de l'emprise. Il est à noter que l'exploitant a travaillé à la conformité de son installation au texte ICPE 2925 actuellement en préparation et dédié à ce type d'activité (Installations de charges de batterie Lithium dans conteneur extérieur - 2925.2). Ce texte est plus contraignant que le texte actuel et notamment sur les sujets suivants: - Distance d'implantation des différents équipements sur site par rapport aux limites de propriété et entre eux (12 m) - Accessibilité au site et voie périphérique aux installations - Conception des conteneurs, mesures de maitrise des risques d'emballement thermiques - Moyens de lutte contre l'incendie - Maintien sur site des eaux d'extinction incendie. Par ailleurs, le site s'implante dans une zone Natura 2000. Une étude d'incidence est jointe au présent dossier de déclaration ICPE.

## Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

Derriere la route de Chartres

28310 FRESNAY L EVEQUE

X:608849

Y: 6793381

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

#### 5 - Activité du site

#### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2925-2	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 18300 kW	D	

# 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? OUI

Réseau public de distribution d'eau OUI

Volume maximum annuel (en m3) 120

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? NON

Est-il prévu un épandage ? NON

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? NON

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

La nature des activités sur site ne sera pas génératrice de déchets. Lors des travaux de maintenance curative ou préventive, les intervenants sur site seront responsables de la gestion de leurs déchets (pas de déchets laissés sur site).

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

## Disposition en cas de sinistre

Précisez : Réserve d'eau

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Lors de la conception du projet, l'exploitant a échangé avec le SDIS 28. Ces échanges ont conduit à la mise en place des aménagements suivants: - site clôturé et équipé d'un portail. Les équipes de EDF Renouvelables doivent être sur site en moins de 30 min suite à la déclaration d'un sinistre puis permettre au SDIS de rentrer sur site. - pistes carrossable par les engins du SDIS permettant au SDIS de s'approcher des différentes installations sur l'ensemble de leur périmètre - réserve d'eau d'extinction de 120 m3 - plateforme d'aspiration devant les citernes (qui sont reliées entre elles). Cette plateforme d'aspiration fait également office d'aire de retournement pour les engins d'intervention du SDIS - bassin étanche de 120 m3 permettant la récupération des eaux d'extinction incendie

#### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? OUI

## Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

#### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui** 

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

# 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

### Courrier délégation dépôt ICPE pour SOCOTEC\_signe.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

## ZH19\_planCadastral1\_5k.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

# CARTES ICPE- FRESNAY-L'EVEQUE - STOCKAGE ENERGIES - PC\_230418.pdf

Etude d'incidences Natura 2000 :

Espier N2000\_Ecosphere\_avril23-2.pdf